Nations Unies A/55/809–S/2001/172

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 66 et 67 b) de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Instauration de relations de bon voisinage entre les États des Balkans

Maintien de la sécurité internationale : stabilité et développement de l'Europe du Sud-Est

Lettre datée du 23 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et au Programme d'action pour la coopération économique régionale ainsi que des pays observateurs, adoptée lors du Sommet qui s'est tenu à Skopje (République de Macédoine) le 23 février 2001 (voir annexe*).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 66 et 67 b) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Naste **Calovski**

* L'annexe est distribuée uniquement dans la langue dans laquelle elle a été présentée (l'anglais).

01-26756 (F) 280201 280201